



FRAIS SCOLAIRES JANVIER-MARS 2019

publié le 08/02/2019

Nouveauté : Les factures concernant les frais scolaires du trimestre Janvier-Mars ont été envoyées par mail ce jour, sauf pour les familles dont l'adresse mail était incorrecte. Pour les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique, ce document est pour information.

Pour les familles qui paient au trimestre le règlement doit être effectué avant le 23 février 2019.

La gestionnaire reste à la disposition des familles pour toute information complémentaire.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.